

Elaboration d'un contrat de fusion

Une fois que la population a rendu une décision de principe positive lors de la votation, les autorités élaborent le contrat de fusion, qui contient les réglementations nécessaires au regroupement des communes.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire propose des contrats-type à la page [Guides, mémentos et modèles de contrats](#) de son site Internet.